

★ ★ ★ ★ ★
★ ★ ★ ★ ★
**LES GRANDS
PRIX**
DU TOURISME
QUÉBÉCOIS
2011

Le concours des Grands Prix du tourisme des Laurentides 2011



GUIDE DE CANDIDATURE



Créés en 1985, les Grands Prix du tourisme des Laurentides permettent de souligner les efforts et le dynamisme des entreprises qui œuvrent dans le domaine touristique, tout en reconnaissant officiellement leur contribution exceptionnelle au positionnement des Laurentides comme destination touristique de qualité.

Le concours des Grands Prix du tourisme des Laurentides contribue à faire connaître la qualité et l'importance de l'industrie touristique dans l'activité économique québécoise et à attirer l'attention de la population sur l'élite touristique en matière d'hébergement, de restauration, d'événements, d'agrotourisme, d'attractions, de services, de plein air, d'aventure, de transports et de tourisme durable.

L'édition 2011 du concours des Grands Prix du tourisme des Laurentides dans votre région, c'est donc:

- ✘ 18 catégories
- ✘ Un prix décerné à la « Personnalité touristique » de l'année de votre région.
- ✘ Deux prix décernés parmi toutes les candidatures reçues: « Reconnaissance entreprise ressources humaines » et « Coup de cœur du public ».
- ✘ Trois types de jury : le Grand Jury, le jury « Table régionale » et le jury « Ressources humaines ».
- ✘ Le gala spectacle avec cocktail dînatoire le mercredi 30 mars 2011 au Théâtre Saint-Sauveur
- ✘ NOUVEAU : Une campagne publicitaire de positionnement des lauréats à l'échelle du Québec

Votre dossier de candidature doit porter sur une réalisation, un concept novateur, un projet unique ou original, ou encore sur l'amélioration d'une idée ou l'aboutissement d'efforts de longue haleine.

AVANT DE PRÉSENTER VOTRE CANDIDATURE, ASSUREZ-VOUS DE REMPLIR TOUTES LES CONDITIONS SUIVANTES :

- ✘ Votre entreprise doit être en exploitation (ou vos services touristiques en prestation) au Québec depuis au moins un an à la date du dépôt de votre candidature. Dans le cas de ce concours, être en exploitation signifie avoir officiellement «ouvert ses portes» au public.
- ✘ Votre entreprise doit posséder tous les permis requis à son exploitation.
- ✘ Votre entreprise doit être membre en règle de Tourisme Laurentides.
- ✘ Si votre candidature porte sur un établissement d'hébergement, celui-ci doit détenir son attestation de classification. De même, tout lieu d'accueil et de renseignements touristiques doit détenir son autorisation d'agrément.

Pour les catégories Ressources humaines :

- ✘ Les candidats doivent être à l'emploi de l'entreprise au moment du dépôt de son dossier (dans le cas des emplois saisonniers, l'employé doit avoir travaillé à l'entreprise dans la saison qui précède le dépôt de sa candidature).
- ✘ Les candidatures doivent être soumises par l'employeur (et non par un collègue ou par l'individu faisant l'objet de la candidature).
- ✘ Les candidats ne doivent pas être propriétaires occupants d'un gîte.

Pour la catégorie Table régionale :

- ✘ > Être ouvert du 8 décembre 2010 au 30 janvier 2011.

Vous pouvez présenter votre candidature dans l'une des catégories listées dans les pages qui suivent. Rappelez-vous que votre entreprise peut poser sa candidature dans plus d'une catégorie, à condition que les candidatures portent sur des réalisations bien distinctes et que vous prépariez un dossier distinct pour chacune des candidatures.

AGROTOURISME ET PRODUITS RÉGIONAUX

- ✘ Cette catégorie s'adresse aux candidats qui offrent des activités touristiques complémentaires à l'agriculture sur les lieux d'une exploitation agricole, mettant en relation producteurs agricoles et touristes (ou excursionnistes) tout en permettant à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte.
- ✘ Cette catégorie inclut également les entreprises qui effectuent la transformation ou la préparation de produits régionaux pour en faire la vente. Sans être situées sur les lieux d'une exploitation agricole, ces entreprises créent des produits alimentaires composés à majorité d'ingrédients provenant de leur région touristique, tout en offrant une infrastructure d'accueil ou d'interprétation aux visiteurs.
- ✘ On retrouve donc dans cette catégorie, par exemple, des érablières (utilisant du sirop produit sur les lieux ou provenant de la région), des vignobles et des cidreries (utilisant des fruits récoltés sur place ou provenant de vignes ou de vergers des environs), des fermes offrant des visites d'interprétation, des fromageries, des fumoirs offrant produits marins, viandes et gibiers, etc.

ATTRACTIONS TOURISTIQUES

- ✘ Cette catégorie s'adresse aux candidats qui exploitent des jardins zoologiques ou botaniques, des musées ou galeries d'art, des centres d'interprétation, des aquariums, des parcs aquatiques, d'attractions ou d'amusement, des théâtres ou salles de spectacles, des sites historiques, patrimoniaux ou religieux, des circuits thématiques ou théâtralisés, des spas de santé ou nordiques, des croisières ou des excursions en bateau, des grands spectacles, des casinos, etc.

Veillez noter : Les entreprises et organismes peuvent déposer leur candidature dans cette catégorie que s'ils n'appartiennent à aucune autre catégorie du présent concours (par ex., agrotourisme et produits régionaux, écotourisme, tourisme d'aventure, plein air, loisir).



ÉCOTOURISME, TOURISME D'AVENTURE, PLEIN AIR, LOISIR

- ✘ Cette catégorie s'adresse aux candidats offrant la pratique d'activités physiques en plein air, dans un milieu naturel ou offrant des infrastructures pour la pratique d'activités s'adressant significativement à une clientèle touristique et excursionniste. Par exemple : la randonnée de traîneau à chien, l'escalade, les parcours aériens, la randonnée en haute montagne, le canot, le kayak, le vélo de montagne, le vélo, la randonnée pédestre, le ski de fond, le ski alpin, la planche à neige, le golf, le nautisme, les parcs régionaux ou nationaux le cerf-volant de traction, le parachutisme, le delta-plane, la plongée, la découverte et l'observation de la nature, la géomorphologie, la spéléologie, etc.

FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES

- ✘ Cette catégorie est destinée aux candidats responsables de congrès, de festivals, de rencontres sportives, culturelles ou populaires, etc. s'adressant significativement à une clientèle touristique (incluant les excursionnistes).

HÉBERGEMENT : CAMPINGS

- ✘ Cette catégorie est destinée aux candidats responsables de congrès, de festivals, de rencontres sportives, culturelles ou populaires, etc. s'adressant significativement à une clientèle touristique (incluant les excursionnistes).

HÉBERGEMENT

- ✘ Établissements 1 à 3 étoiles
- ✘ Établissements 4 ou 5 étoiles
- ✘ Cette catégorie s'adresse aux candidats offrant de l'hébergement dans un ou plusieurs immeubles adjacents, tout en n'appartenant à aucune des autres catégories du présent concours (par ex., gîtes, résidences de tourisme, campings). Cette catégorie inclut hôtels, motels, auberges, centres de vacances, auberges de jeunesse, établissements d'enseignement et villages d'accueil.

HÉBERGEMENT : GÎTES

- ✘ Cette catégorie s'adresse aux propriétaires ou occupants qui exploitent leur résidence privée comme établissement d'hébergement en offrant au plus 5 chambres et en incluant un petit déjeuner servi sur place.

HÉBERGEMENT : POURVOIRIES

- ✘ Cette catégorie s'adresse aux candidats exploitant un établissement qui offre des installations et des services pour la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage tels que l'hébergement, le transport, la location d'équipements, les services de guides, etc.

HÉBERGEMENT : RÉSIDENCES DE TOURISME

- ✘ Cette catégorie s'adresse aux candidats qui exploitent des établissements qui offrent de l'hébergement dans des chalets, des appartements ou des maisons meublées qui comprennent obligatoirement une cuisinette et une ou plusieurs chambres.

RESSOURCES HUMAINES : EMPLOYÉ TOURISTIQUE

- ✘ Cette catégorie s'adresse à un employé de première ligne qui s'est illustré au sein de son entreprise et de l'industrie touristique. L'employé applique et réalise les demandes de son supérieur. Il relève d'un superviseur ou d'un directeur général.
- ✘ Sont exclus les chefs d'équipe, ainsi que les employés qui embauchent et gèrent
- ✘ du personnel. «Tous les types de métiers au sein d'une organisation touristique sont admissibles. Cette catégorie ne se limite pas aux employés en contact avec la clientèle.»

RESSOURCES HUMAINES : SUPERVISEUR TOURISTIQUE

- ✘ Cette catégorie s'adresse aux gestionnaires de niveau d'entrée, relevant d'un gestionnaire de niveau supérieur (directeur général) ou de département, et qui se sont illustrés au sein de leur entreprise et de l'industrie touristique.
- ✘ Les personnes qui occupent ce type de poste ont pour mandat de gérer les ressources humaines et les opérations. Elles supervisent une équipe, veillent à la mise en œuvre des politiques et des procédures de l'entreprise.

RESSOURCES HUMAINES : RELÈVE TOURISTIQUE

- ✘ Cette catégorie s'adresse aux candidats de 35 ans et moins qui se sont illustrés au sein de leur entreprise et de l'industrie touristique, et qui sont perçus par leurs pairs comme les leaders de demain.

Veillez noter : Dans les catégories « Ressources humaines », les dossiers doivent porter sur un seul individu et doivent être soumis par son employeur.

MISE EN VALEUR / PROTECTION DES PAYSAGES

- ✦ Cette catégorie s'adresse aux MRC et aux municipalités qui sont intervenues en matière de mise en valeur ou de protection des paysages sur le territoire de la région des Laurentides.
Les projets admissibles de mise en valeur ou de protection des paysages concernent les initiatives réalisées* et visant spécifiquement :
 1. **des paysages naturels ou ruraux** (ex. aménagement du territoire, embellissement, réglementation, zonage, recherche, création ou remise en état d'espaces boisés, intégration harmonieuse de lignes électriques et / ou de télécommunication, ou d'antennes, etc.);
 2. **ainsi que des corridors de circulation**, comme une route très utilisée par les touristes (solutions esthétiques pour l'aménagement des entrées et de la périphérie, règlements contre l'affichage polluant) **de votre MRC ou municipalité.**

Les initiatives, tel que programme particulier d'urbanisme ou projet de conservation ou réhabilitation du patrimoine bâti, réalisées dans un noyau villageois ou centre-ville ne sont pas visés par la présente catégorie.

TABLE RÉGIONALE

- ✦ Cette catégorie s'adresse aux candidats offrant un service de restauration et qui se démarquent du point de vue touristique. Le dossier doit démontrer que l'établissement **met en valeur des produits du Québec**, tout en favorisant les produits de sa région.

SERVICES TOURISTIQUES

- ✘ Cette catégorie s'adresse aux candidats offrant des services s'adressant principalement à une clientèle touristique et visant à faciliter le séjour des visiteurs. On retrouve donc dans cette catégorie, par exemple, les services d'accueil et d'information touristique, les boutiques à vocation touristique, les services de guidage traditionnels, les services de traiteur, les transporteurs terrestres, aériens ou nautiques, ainsi que les grossistes, forfaitistes et détaillants en voyages.

TOURISME DURABLE

- ✘ Cette catégorie valorise les entreprises et les organismes sans but lucratif de l'industrie touristique qui ont adopté les principes et pratiques du développement durable dans leur gestion. Toute entreprise candidate à l'un ou l'autre des Grands Prix du tourisme des Laurentides est aussi admissible à cette catégorie.
- ✘ Une démarche en tourisme durable prend en compte ces trois aspects : la protection et la conservation de l'environnement; le respect de la communauté d'accueil sur les plans social, culturel, légal et patrimonial; la maximisation des bénéfices pour tous, soit autant la population locale que les touristes et les promoteurs.

Sauf pour les catégories « Ressources humaines », « Mise en valeur / protection des paysages », « Table régionale » et « Tourisme durable » les jurys évalueront tous les dossiers de candidature selon les éléments ci-dessous et noteront selon la pondération suivante :

✘ Description du produit	15 %
✘ Initiatives dignes de mention	40 %
✘ Qualité du service, perfectionnement professionnel et développement durable	30 %
✘ Appréciation globale du jury	15 %

Les candidatures admissibles seront évaluées strictement selon le contenu du dossier, et jugées à la fois sur la base de l'effort accompli en fonction des moyens disponibles.

SUR QUOI PORTE PRINCIPALEMENT L'ÉVALUATION DES DOSSIERS ?

Sauf pour les catégories « Ressources humaines », « Mise en valeur des paysages », « Table régionale » et « Tourisme durable » les jurys évalueront tous les dossiers de candidature selon les éléments ci-dessous et noteront selon la pondération suivante :

Est-ce que le candidat par ses initiatives, à contribuer à l'amélioration de l'offre touristique et à promouvoir son produit à l'échelle régionale, nationale ou internationale en :

- ✘ Cherchant à améliorer et à renouveler ses produits ou à en développer de nouveaux ?
- ✘ Favorisant le développement de produits prolongeant sa saison touristique ?
- ✘ Offrant des produits contribuant à la différenciation de l'offre de sa région ?
- ✘ Participant à des partenariats visant à structurer l'offre et à stimuler la demande autour d'expériences touristiques intégrées sur la base de forfaits, circuits et itinéraires adaptés aux clientèles ?
- ✘ Adhérant à une démarche de qualité ?
- ✘ Adhérant aux principes du tourisme durable ?
- ✘ Poursuivant des occasions d'affaires par ses activités de promotion ?
- ✘ Revoyant les efforts à consacrer à chacun des marchés en fonction des résultats obtenus et des potentiels de développement ?
- ✘ Contribuant à des projets spécifiques d'organisation de l'offre ?
- ✘ Est-ce que le candidat a contribué à l'essor de l'industrie en reconnaissant les ressources humaines comme facteur stratégique de rentabilité, de qualité et de durabilité (par, entre autres, la reconnaissance professionnelle, l'offre de perfectionnement ou de formation continue, la stabilisation des emplois touristiques, le recrutement de nouveaux segments de main-d'œuvre) ?

Pour les catégories « **Ressources humaines** », les jurys évalueront les dossiers de candidature selon les éléments ci-dessous et noteront selon la pondération suivante :

✘ Cheminement de carrière du candidat	15 %
✘ Réalisations du candidat	40 %
✘ Rôle et influence du candidat au sein de son équipe de travail	30 %
✘ Appréciation globale du jury	15 %

Voici des exemples de questions qui serviront de base de discussion aux jurys pour évaluer ces dossiers.

Pour toutes les catégories, l'employé semble-t-il :

- ✘ Professionnel ?
- ✘ S'adapter aux différentes situations et agir en bon coéquipier ?
- ✘ Participer à des activités de perfectionnement professionnel ?
- ✘ Faire un effort particulier pour promouvoir le tourisme et être un ambassadeur ?
- ✘ Démontrer une passion envers son métier ?
- ✘ Faire preuve de dynamisme ?
- ✘ L'embaucheriez-vous ?

Le superviseur démontre-t-il :

- ✘ Une capacité à créer un climat de travail harmonieux ?
- ✘ Une ouverture d'esprit et une capacité à gérer la diversité ?
- ✘ De l'initiative ?
- ✘ Sa facilité à communiquer ?

Relève, l'employé se démarque par :

- ✘ Son implication dans son milieu de travail, dans sa communauté et au sein de l'industrie touristique
- ✘ Son leadership
- ✘ Sa débrouillardise et sa capacité à trouver des solutions
- ✘ Son sens aigu des responsabilités
- ✘ Son cheminement de carrière (accède rapidement à des postes de responsabilité).

Pour la catégorie « **Mise en valeur / protection des paysages** », les jurys évalueront les dossiers de candidature selon les éléments ci-dessous et noteront selon la pondération suivante :

- | | |
|---------------------------------|-----|
| ✘ Description du produit | 30% |
| ✘ Pérennité du projet | 30% |
| ✘ Initiatives dignes de mention | 40% |

Pour la catégorie « **Table régionale** », la candidature sera évaluée selon le contenu du dossier. Trois tables seront visitées par des « clients mystères » pour décerner la Table d'or, la Table d'argent et la Table de bronze au gala le 30 mars 2011 :

- | | |
|---|-----|
| ✘ Description du produit | 20% |
| ✘ Liste des fournisseurs de produits agroalimentaires | 30% |
| ✘ Menus et carte des vins | 40% |
| ✘ Appréciation globale du jury | 10% |

Pour la catégorie « **Tourisme durable** », les jurys évalueront tous les dossiers de candidature selon les éléments ci-dessous et selon la pondération suivante :

✘ Initiatives pour la protection de l'environnement	25 %
✘ Actions valorisant l'authenticité culturelle et le milieu social	20 %
✘ Bénéfices socio-économiques pour les parties	15 %
✘ Perspectives de continuité de la démarche	15 %
✘ Appréciation globale du jury	25 %

*Pour le prix « **Tourisme durable** », les questions suivantes serviront de base de discussion aux jurys.*

Est-ce que les initiatives du candidat sont liées à la protection de l'environnement ? *Par exemple,*

- ✘ Sa gestion des déchets, de l'eau et de l'énergie ?
- ✘ Sa gestion des pesticides, herbicides et engrais ?
- ✘ Ses mesures d'aménagement ou d'exploitation soucieuses de la préservation des paysages, du milieu naturel et des plans d'eau ?
- ✘ La protection ou la mise en valeur d'un écosystème, d'un territoire ou d'un paysage à des fins touristiques ?
- ✘ D'autres réalisations pertinentes ?

Est-ce que les actions du candidat ont généré des bénéfices socio-économiques pour les parties par :

- ✘ Le nombre d'emplois créés s'il y a lieu ?
- ✘ L'ampleur des investissements de l'entreprise en dollars ou en pourcentage de son chiffre d'affaires dans ses actions de développement durable ?
- ✘ Les économies ou revenus générés par certaines initiatives de développement durable ?
- ✘ Les efforts particuliers consentis par l'entreprise pour acheter localement ?
- ✘ L'importance relative du personnel recruté localement et dans la région ?
- ✘ Les bénéfices perçus par l'entreprise de son engagement en développement durable ?
- ✘ Les activités réalisées en partenariat avec le milieu ?

Pour le prix « *Tourisme durable* », les questions suivantes serviront de base de discussion aux jurys.

Est-ce que le candidat a mis en place des initiatives qui valorisent l'authenticité culturelle et le milieu social par :

- ✘ Ses efforts particuliers pour que les activités touristiques soient les moins nuisibles ou perturbantes possibles pour la communauté d'accueil ?
- ✘ Ses initiatives pour offrir ou faire connaître aux touristes les produits, l'histoire et la culture locale ou régionale ?
- ✘ L'aménagement architectural, du mobilier et de la décoration, représentatif du patrimoine, de la spécificité culturelle et du savoir-faire ?
- ✘ Ses actions d'accueil et de service à la clientèle qui mettent en valeur les produits, la culture et la population locale ?
- ✘ Ses initiatives favorisant l'accueil des personnes handicapées ou moins nanties ?
- ✘ Ses actions favorisant de bonnes relations de travail ?

Est-ce qu'il y a des perspectives de continuité de la démarche dans le projet du candidat dans :

- ✘ L'existence d'un diagnostic dans l'entreprise sur ses comportements critiques en matière de développement durable et d'un plan d'action formel d'amélioration ?
- ✘ Les mesures de sensibilisation du personnel et des clients sur le souci de développement durable et les comportements responsables ?
- ✘ Les mesures de suivi de mise en œuvre du plan et des actions de développement durable ?
- ✘ Les projets à court terme en développement durable ?

Vous devez présenter sur CD la plupart des documents formant votre candidature.

Votre dossier de candidature doit obligatoirement contenir les éléments suivants.

✘ **En format imprimé ou électronique :**

+ Le formulaire « Déclaration du candidat » dûment signé.

+ Dépliant ou brochure de promotion.

Formulaire « Présentation du candidat » accompagné d'une résolution confirmant le dépôt de sa candidature pour la catégorie Mise en valeur / protection des paysages

✘ **En format électronique (sur le CD) et 7 copies imprimées (5 copies imprimées pour les catégories Ressources humaines, la catégorie Mise en valeur / protection des paysages et la catégorie Table régionale)**

+ Le formulaire « Présentation du candidat » dûment rempli.

+ La fiche d'information et vos réponses au questionnaire de votre catégorie.

+ Exemples de menus et de la carte des vins pour la catégorie Table régionale.

✘ **En format électronique (sur le CD)**

+ De 8 à 10 photos* de votre entreprise.

+ Logo en couleur de votre entreprise.

+ De 2 à 5 photos* du candidat pour les catégories Ressources humaines.

**Veuillez noter : Toute photo doit être transmise numériquement en format horizontal de préférence, JPEG, haute résolution, ex.: 4 x 6 pouces à 300 dpi). En incluant quelque photo que ce soit à votre dossier, vous acceptez que ces photos soient utilisées pour la promotion et la visibilité du concours. Ces photos véhiculeront l'image de votre entreprise ou du candidat : assurez-vous de les choisir judicieusement.*

✘ **Annexe facultative (format imprimé ou électronique)**

+ Un maximum de 5 coupures de presse.

Vous devrez répondre à toutes les questions du questionnaire de votre catégorie en respectant les consignes suivantes. Si votre dossier ne respecte pas ces consignes, il sera automatiquement rejeté; la décision du jury à cet égard sera finale et sans appel.

- ✘ Soumettez la fiche d'information et vos réponses au questionnaire sur CD.
- ✘ Utilisez un maximum de QUATRE pages pour l'ensemble de vos réponses aux questions. Un maximum de DIX pages pour la catégorie Mise en valeur / protection des paysages. UNE page pour la catégorie Table régionale.
- ✘ Présentez vos réponses aux questions dans un document mis en page en format lettre de 21,6 X 27,9 cm (8,5 X 11 pouces), en orientation portrait.
- ✘ Laissez une marge d'au moins 2,5 cm (1 pouce) aux quatre côtés.
- ✘ Présentez votre texte à 1,5 interligne et en police de caractère d'un minimum de onze points.
- ✘ Pagez votre document dans le coin supérieur droit.
- ✘ Il n'est pas nécessaire de retranscrire les questions dans votre dossier de candidature, mais assurez-vous de numéroter vos réponses.

Vous devrez déposer votre dossier dûment rempli auprès de Tourisme Laurentides au plus tard le **20 décembre 2010**.

Pour la catégorie **TABLE RÉGIONALE**, le dossier doit être complété et retourné pour le **8 décembre 2010**.

Pour poser votre candidature, vous devez répondre à un questionnaire spécifique, rassembler l'information et le matériel nécessaires à la présentation de votre dossier.

Pour obtenir les formulaires et les questionnaires, veuillez contacter la chargée de projet de Tourisme Laurentides, Hélène Prud'homme au 450 436-8532 poste 233 ou par courriel helene.prudhomme@laurentides.com

Comme par le passé, nous vous offrons de réviser les aspects techniques de votre dossier avant le dépôt final de votre candidature.

N'hésitez pas à nous contacter pour en apprendre davantage !

- ✘ Les membres des jurys pourront procéder à la vérification de certaines informations, si jugé nécessaire.
- ✘ Le cas échéant, les prix sont attribués à l'établissement et non à une chaîne ou à un ensemble.

LE FONCTIONNEMENT DES JURYS

Les jurys ne sont pas tenus de désigner un lauréat dans chacune des catégories du concours.

LES DÉCISIONS DES JURYS SERONT FINALES ET SANS APPEL.